



Évaluation à l'urgence

Votre état de santé détermine les soins et services offerts

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Selon le niveau de priorité, vous pourriez être orienté vers un lieu de soins mieux adapté à vos besoins que l'urgence.



Attention

En tout temps, si vous vous sentez moins bien et que votre état de santé s'aggrave, revenez à l'urgence ou composez le **911** en cas d'urgence.

Évaluation de votre état de santé

À votre arrivée à l'urgence, une infirmière évalue votre état de santé pour déterminer vos besoins. Cette étape s'appelle le triage.

L'infirmière utilise l'**échelle de triage**, un outil utilisé partout au Canada, pour déterminer à quel moment vous devrez être vu et par quel professionnel, selon l'urgence de votre situation.

5 niveaux de priorité de l'échelle de triage:

P1 - Très urgent, danger immédiat

P2 - Très urgent, risque pour la vie ou un membre.

P3 - Urgent, peut s'aggraver, mais pas de danger immédiat

P4 - Moins urgent, peut attendre sans risque important

P5 - Non urgent, peut attendre sans danger

Important!

- Les personnes qui arrivent en ambulance sont évaluées de la même façon que les autres.
- L'âge n'a aucun impact sur la priorisation.



Pour plus d'information, numérisez le code QR.

Après l'évaluation au triage

Si vous n'avez pas besoin de recevoir des soins urgents à l'hôpital, vous serez orienté, en toute sécurité, vers :

- Clinique sans rendez-vous;
- CLSC;
- Pharmacie communautaire;
- Info-Santé 811;
- Votre domicile;
- Autre selon vos besoins.

Votre implication fait la différence.